

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 JUILLET 2025 À 18 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Est également présent : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Octroi de contrat / Réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavations Tourigny inc.
 - 3.2 Octroi de contrat / Réfection de l'enveloppe, des planchers intérieurs, des voiles et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Construction Côté & Fils inc.
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

99-07-2025

100-07-2025

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Octroi de contrat / Réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavations Tourigny inc.

ATTENDU QUE la Ville désire octroyer un contrat pour la réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO et dans le journal Constructo;

ATTENDU les cinq (5) soumissions reçues des entreprises Excavations Tourigny inc., Excavations C.A.T., ADV Excavation, Excavations Lafontaine inc. et Construction & Pavage Portneuf inc. en date du 10 juillet 2025 (document en annexe);

ATTENDU la plus basse soumission conforme reçue de l'entreprise Excavations Tourigny inc. au montant de 2 488 203,83 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU les recommandations de la firme ARPO Groupe-conseil (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Excavations Tourigny inc. pour la réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls au montant de 2 488 203,83 \$, plus les taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et au cahier des charges;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement d'emprunt numéro 12690-2025 et le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024 – 2028.

101-07-2025

3.2 Octroi de contrat / Réfection de l'enveloppe, des planchers intérieurs, des voiles et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Construction Côté & Fils inc.

ATTENDU QUE la Ville désire octroyer un contrat pour la réfection de l'enveloppe, des planchers intérieurs, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO et dans le journal Constructo;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues des entreprises Construction Côté & Fils inc. et Construction Marc Bolduc en date du 10 juillet 2025 (document en annexe);

ATTENDU la plus basse soumission conforme reçue de l'entreprise Construction Côté & Fils inc. au montant de 247 000 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU les recommandations de la firme Atelier 4^e Niveau (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Construction Côté & Fils inc. pour la réfection de l'enveloppe, des planchers intérieurs, des voiles et divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4, au montant de 247 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et au cahier des charges;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement d'emprunt numéro 12740-2025, le Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) et le surplus non affecté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

102-07-2025

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 10.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA